

Interpréter des pièces musicales



Lorsqu'il interprète une œuvre, l'élève intègre sa manière d'exploiter le langage, les règles et les outils propres à la musique du compositeur, que ce soit un musicien de profession ou un autre élève. Les œuvres musicales que l'élève est invité à jouer sont tirées d'un large répertoire. Elles comprennent également ses propres créations et celles de ces pairs. L'élève sera évalué sur son appropriation du contenu musical, sa technique instrumentale, son caractère expressif et sa compréhension des règles d'ensemble.